

**CONCOURS INTERNE
DE PROFESSEUR TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE CLASSE NORMALE
SESSION 2027**

FICHE D'AIDE À LA CONSTITUTION DU DOSSIER INDIVIDUEL DU CANDIDAT

Dossier à transmettre au plus tard le 1^{er} février 2027 (date nationale) par voie postale, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

CIG Petite Couronne - Direction des Concours - SAGC- 1 rue Lucienne Géraïn – 93698 Pantin Cedex

Aucune nouvelle pièce ou modificative ne pourra être apportée après le 1^{er} février 2027.

Le dossier fourni par le candidat donne lieu à l'attribution d'une note. Il convient donc d'apporter le plus grand soin à sa constitution.

Les candidats doivent constituer un dossier individuel permettant au jury d'apprécier leurs compétences et qualités.

Le jury prend connaissance du dossier et des autres pièces éventuelles fournies par le candidat hors de la présence de ce dernier. Le jury dispose d'un temps d'étude de chaque dossier estimé à 20 minutes.

Ce dossier devra comporter obligatoirement les pièces suivantes :

- 1. Titres et diplômes :** attestation de formation et/ou copie du diplôme requis pour l'accès au concours externe d'assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2^e classe ou diplômes spécifiés dans le statut particulier des assistants d'enseignement artistique (décrets n°2012-437 du 29 mars 2012 modifié et n°2012-1019 du 3 septembre 2012 modifié) ou décision RED/RED du CNFPT ou dispense légale.
- 2. Curriculum vitae**
- 3. Présentation écrite, en 20 pages dactylographiées (10 feuilles recto-verso) au maximum de l'expérience antérieure et du projet pédagogique comprenant :**
 - A. Enseignement dans un ou plusieurs établissements (nature de l'établissement, description des fonctions exercées, axes principaux du projet d'établissement...) – **compris dans les 20 pages dactylographiées.**
 - B. Activités pédagogiques (**comprises dans les 20 pages dactylographiées**)
 - C. Expérience professionnelle / activités artistiques (**comprises dans les 20 pages dactylographiées**)
 - 1) Activité au sein d'un orchestre, ensemble instrumental ou vocal, d'un ballet (type de structure, descriptif de l'activité), association.
 - 2) Concours nationaux, internationaux
 - 3) Activité d'artiste interprète ou de danseur (décrire le champ d'activité)
 - 4) Discographie, production chorégraphique
 - 5) Activité de composition musicale ou chorégraphie
 - 6) Commandes réalisées (justificatifs du projet, dates, objets, organismes payeurs)
 - 7) Publications, éditions, articles de presse ou ouvrages publiés par ou à propos du candidat
 - 8) Autres

Les rubriques alimentées par le candidat devront **obligatoirement être accompagnées de justificatifs sur lesquels son identité et les renseignements correspondants** devront figurer. Ces documents sont à mettre en annexe et sont non compris dans les 20 pages dactylographiées.

Le dossier individuel peut contenir également en annexe des reproductions de travaux, d'œuvres, de documents, de projets ou de publications.

En ce qui concerne la production d'œuvres personnelles, seuls des présentations par photo (format A4) seront acceptées. Les supports numériques tels que les clés USB ne sont pas acceptés.

Les candidats devront proposer **une présentation claire et synthétique (hiérarchisation des informations et pertinence** au regard des missions du cadre d'emplois et grade visés). La cohérence des éléments fournis par le candidat sera appréciée.

Il est préconisé d'utiliser une police de caractères usuelle (exemple Arial 11).

Il est vivement conseillé au candidat de sélectionner avec discernement, en prenant en compte tant leur nature que leur durée, les pièces les plus significatives permettant au jury d'apprécier au mieux son expérience et ses compétences.